LE BAROTCHÉ

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

JANVIER 2024 N°142

MEILLEURS VŒUX 2024

Mairie de Labaroche · 298 Le Centre 68910 LABAROCHE
Tél. 03 89 49 83 23 · Fax 03 89 78 92 05 · mairiedelabaroche@gmail.com
www.labaroche.fr · Facebook : Commune de Labaroche

LE MOT DU MAIRE

A l'aube de cette nouvelle année 2024, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous adresser des vœux de bonheur, de santé et de réussite.

L'année écoulée a été riche en évènements qui ont impacté notre quotidien. Les membres du Conseil Municipal, actifs, vigilants et inventifs ont su conseiller et approuver les actions entreprises par les adjoints et moi-même, selon les lignes directrices fixées en début d'exercice.

La mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal s'est révélée ardue. Vous avez été régulièrement informés par mes soins de l'évolution de ce dossier « épineux » et les raisons pour lesquelles le Conseil Municipal s'est positionné contre son adoption. L'enquête publique qui s'est tenue récemment a souligné nombre d'aberrations pour notre ban communal. Nos concitoyens concernés ont bien compris les enjeux. Ils se sont présentés, nombreux, tant à la mairie de Labaroche que dans celles des communes voisines. Leurs commentaires et les écrits rejoignent bien souvent les observations faites par notre assemblée. Le rapport des commissaires enquêteurs devrait être déposé fin janvier ou début février.

Le chantier des Genêts a connu bien des péripéties. Le dossier « supérette », qui apparaissait au départ comme un projet simple, s'est mué en un dossier inextricable, bureaucratie et réglementation complexe obligent. Le permis de construire a pu être validé en ce début du mois. Il reste toutefois en suspens l'octroi d'une aide financière sollicité auprès des services de l'État. La maison médicale, projet porté par les médecins et soignants, a connu un sort similaire en matière de complexité. Toutefois, le permis de construire a pu être accordé. La réhabilitation de l'ancienne tournerie et la mise aux normes du musée des métiers du bois est en cours de finalisation, les difficultés administratives étant sur le point de se régler.

Mais d'autres chantiers se profilent à l'horizon. Il s'agit notamment de fuites de toitures inquiétantes pour la maison des associations, la salle des sports, l'école maternelle et, plus surprenant compte tenu de l'âge du bâtiment, l'école primaire ! Il faudra faire face aux frais de réparation desdits bâtiments dans les meilleurs délais.
Confrontée comme tout un chacun à la crise de l'énergie, la commune fera procéder à une étude complète quant à la faisabilité et la pertinence de travaux d'isolation pour ses bâtiments.

Dans quelques semaines, le Conseil Municipal aura pour tâche de discuter des budgets communaux et de faire des arbitrages. L'exercice sera difficile en cette période de diminution des recettes habituelles et de la raréfaction des subventions.

La compétence « eau et assainissement » sera obligatoirement transférée en 2026 au niveau intercommunal, syndicat ou communauté de communes. Cette dernière a d'ores et déjà annoncé qu'elle n'envisageait pas cette prise en charge ! Qu'adviendra-t-il de nos réseaux, qui ont fait et font encore l'objet d'un entretien et d'un renouvellement réguliers ?

Partisans de l'optimisme, vos élus continueront à faire vivre et évoluer la commune. Optimisme partagé par les bénévoles des associations locales, les sapeurs-pompiers, les enseignants, les restaurateurs, les artisans et commerçants ainsi que toutes les personnes qui œuvrent tout au long de l'année pour que Labaroche garde son attractivité et son charme.

Je réitère mes vœux pour une belle année 2024 et je vous invite à garder foi en l'avenir même, si de par le monde, les horreurs de la guerre sont bien réelles.

Bernard RUFFIO / Maire de Labaroche

SOMMAIRE

P. 2 LE MOT DU MAIRE

P. 3 ÉTAT CIVIL

P. 4 ANNIVERSAIRE

P. 4 EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

P. 8 ACTUALITÉS MUNICIPALES

P. 10 AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAL

P. 10 ÉCOLE & JEUNESSE

P. 13 VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS

P. 24 PROMENONS-NOUS

P. 25 IL ÉTAIT UNE FOIS...

P. 27 INFOS PRATIQUES

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

GIRARD Martin né le 21.08.2023
REUILLER Suzanne née le 13.10.2023
BARET Alyssa née le 05.11.2023
HEINRICH Ange né le 07.11.2023

DÉCÈS

BITZENHOFFER Odile, épouse GAREGNANI le 03.06.2023
MICLO Marie-Louise, épouse BETTER le 11.11.2023

Anniversaire des ainés

LUCIENNE ET GÉRARD KLINKLIN

Pour le 90ème anniversaire de Gérard Klinklin, né le 06 décembre 1933, et celui de son épouse Lucienne, née le 23 novembre 1933, Monsieur le Maire, Bernard Ruffio et Madame Catherine Olry, 1ère adjointe, leurs ont rendu visite avec un magnifique bouquet et un panier garni. Tous les deux sont natifs de Labaroche. Le 16 mai 1958 fut célébré leur mariage. De cette union sont nés 4 enfants, Dominique en 1960, Jean-Luc aussi en 1960… eh oui…, Philippe en 1967 et Michel en 1969. 9 petits-enfants et 3 arrières petits enfants font la joie des jeunes nonagénaires.

Gérard, après avoir été conseiller municipal puis adjoint, fut Maire de Labaroche de 1977 à 1995. Il avait également des responsabilités intercommunales. Après une vie de travail bien remplie, d'abord comme employé de bureau à l'entreprise Olry de Labaroche puis en parallèle en prenant des cours du soir, il poursuivit sa carrière comme conducteur de travaux à l'entreprise Chiodetti à Orbey. Gérard a pris sa retraite bien méritée en 1993. Retraite dont il a profité pleinement jusqu'en 2002, cette année-là un AVC l'a fortement handicapé. Avant cet accident, il s'était beaucoup investi dans diverses associations du village. Depuis ce moment-là, il marche sur les routes et chemins de Labaroche. Vous l'avez certainement croisé avec sa canne à la main et sa casquette. Lucienne a travaillé à la filature Herzog à Orbey dès l'âge de 16 ans et s'y rendait à pied. Plus tard, elle continua dans cette même société à Labaroche, puis à la MGEN à Trois-Epis. Après la naissance de ses enfants, elle s'est consacrée totalement à leur éducation et prit également le temps de s'occuper d'un grand jardin potager. Entourés de cette belle grande famille, ils ont le bonheur d'être toujours ensemble à la maison. Les époux Klinklin et la famille remercient la Municipalité pour sa visite et ses attentions. Notons que sur la photo manquent Philippe et Michel qui n'ont pas pu être présents du fait de leurs obligations professionnelles.

Leurs enfants

Les délibérations dans leur version intégrale sont consultables sur le site internet de la commune ou en mairie.

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2023

› DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°3 À LA COMPTABILITÉ M49

Le Conseil Municipal a autorisé la décision budgétaire modificative suivante

Comptes	Libellé	
701259	Reversement à l'Agence de l'eau + Redevance pour prélèvement d'eau	+2.700€
6371	Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements d'eau	-2.700€

› ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2024

Le Conseil Municipal a autorisé le passage à la nomenclature M57 abrégée du budget principal M14 de la commune à compter du Budget Primitif 2024.

› TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE - TRANCHE 2023 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC

Le Conseil Municipal a approuvé la signature du marché avec l'entreprise JOSE NEVES SAS pour un coût prévisionnel de 199.274,25€ H.T.

› ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2024-2027 DU CENTRE DE GESTION DU HAUT RHIN (PRÉVOYANCE)

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027.

› RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE POUR LA PÉRIODE 2024-2033 : MODALITÉS ET CONDITIONS

Les lots de chasse sont les suivants :

- Lot N°1 (17301) - Lot SUD (Les Deux Hohnack, les Evaux, la Tête du Sanglier) : Superficie d'environ 740 ha, dont 287 ha de forêt. Montant loyer proposé 13 000 €
- Lot N°2 (17302) – Lot NORD (Le Cras, le Limbach, Morey-Fontaine) : Superficie d'environ 398 ha, dont 175 ha de forêt. Montant loyer proposé 7 000 €

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le Maire à signer les conventions de gré à gré avec le locataire actuel et, en cas de refus du locataire sortant, à lancer la procédure en cas d'adjudication.

› ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉLESTAT ET DE 10 NOUVELLES COMMUNES À TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE (DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ)

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'adhésion à TEA de la Communauté de Communes de Sélestat et des 10 communes bas-rhinoises (Boofzheim, Daubesand, Diebolsheim, Friesenheim, Hersheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim).

› ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION 13 N°14 ET N°21 (LES PLAINS CHAMPS)

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir, auprès des propriétaires HERQUÉ, les parcelles cadastrées section 13 n°14 et n°21 d'une contenance totale de 21,36 ares au prix de 30€ l'are, soit 640,80€. Le réseau d'assainissement collectif passant à proximité présente un intérêt pour la commune.

› DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB SPORTIF DE LABAROCHE

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 960€ au club sportif de Labaroche, la subvention accordée précédemment, pour financer le feu d'artifice du 14/07/2023, ayant été annulée.

› COMMUNICATIONS

PLUi : modalités prévisionnelles de l'enquête publique organisée entre le 13/11/2023 et le 15/12/2023 avec des permanences de commissaires enquêteurs indépendants dans toutes les communes de la CCVK.

Intervention élue : Mme Suzanne ROUSSELOT fait part de la pertinence des réflexions menées par la CCVK sur des thématiques essentielles telles que l'adaptation des communes face au réchauffement climatique, l'autonomie alimentaire etc. Elle encourage les membres du conseil à participer aux différentes réunions organisées par la CCVK.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2023

› NOMINATION ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal a décidé de créer 5 postes occasionnels ou saisonniers d'agents recenseurs et a fixé une rémunération forfaitaire de 1 300 € brut par agent. Sont désignés agent recenseurs Mmes Estelle LIEBY, Céline SADRIN, Claudine ZIND et MM. Philippe MERCKLE, Denis PARMENTIER.

› MODALITÉ DE VENTE ET DÉSAFFECTATION DU BÂTIMENT « MAISON DE LA MUSIQUE »

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver les modalités de mise en vente de l'ancienne maison de la musique par adjudication sous pli cacheté.

› RÉVISION DES LOYERS AU 1ER JANVIER 2024

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les loyers au 1er janvier 2024 sur la base de l'indice de référence des loyers qui correspond à celui du second trimestre de l'année précédente est passé de 135,84 à 140,59 soit une hausse de 3,49% sur ces 5 logements loués par des privés.

› PARTICIPATION POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE : MODALITÉS D'ARRIVÉE OU DE DÉPART EN COURS D'ANNÉE

Le Conseil Municipal a décidé d'appliquer la facturation « prorata temporis » pour le cas où les familles arrivent ou quittent la commune en cours d'année.

› DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal a accordé une subvention de 1354,78 € pour les Barot'chou et une subvention de 500,00 € pour la Chorale Sainte Cécile de Labaroche.

› ACTUALISATION DES MONTANTS ALLOUÉS AUX ÉCOLES

Le Conseil Municipal a décidé d'examiner à la hausse les montants des crédits scolaires accordés en 2015 compte tenu de l'inflation actuelle et d'adopter une augmentation pour l'année 2023/2024. Pour les crédits de fonctionnement : école élémentaire 60 € / élève et école maternelle 70 € / élève. Pour les sorties scolaires qui comprennent les classes vertes, les sorties ski, golf, visites… école élémentaire 48 € / élève et école maternelle 38 € / élève.

› INSTAURATION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FORFAITAIRE

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire aux agents communaux éligibles, conformément à la réglementation en vigueur.

› CONVENTION DE PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE RISQUE « PRÉVOYANCE » : AUGMENTATION DES TAUX À COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

Le Conseil Municipal a pris acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 01/01/2024 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et a autorisé le Maire à signer l'avenant aux conditions particulières.

› CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ET CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DU HAUT-RHIN

Le Conseil Municipal a approuvé la signature de l'ensemble des Conventions d'Objectifs et de Financement avec la CAF et leurs avenants, dont les modèles seront déclinés par structure (EAJE, RAM, ALSH, ludothèque) et fonctions (poste de pilotage) et la signature de la future Convention CTG entre la Communauté de communes, les collectivités et la CAF Haut-Rhin.

› CONCESSION DE PASSAGE DE CANALISATION D'EAU DE RUISSELLEMENT

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une concession pour une durée de 9 ans, renouvelable tacitement, à un administré au lieu-dit « Le Cras » pour une conduite d'eaux pluviales ainsi qu'un puits perdu sur le domaine public et a fixé la redevance annuelle à 50 €.

› DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE S17 N°A/DP (LA POCHE DU LÉMAN)

Le Conseil Municipal a décidé le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section 17 n°a/DP.

› ACQUISITION DE PARCELLES À DÉTACHER DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION 17 N°246 ET N°247 (LA POCHE DU LÉMAN)

Le Conseil Municipal a décidé d'échanger avec le propriétaire de la parcelle, moyennant une soulte, les parcelles communales cadastrées Section 17 n°287, n°288 et n°a/DP d'une surface totale de 8,94 ares contre les parcelles cadastrées section 17 n°a/247 et c/246 d'une surface totale de 6,24 ares et de fixer la soulte à 108 € pour 2,7 ares (soit 40€ à l'are).

› MISE À DISPOSITION LICENCE IV DE LA COMMUNE DE LABAROCHE

Le Conseil municipal a validé la translation de licence IV, propriété de la commune, du Camping de Labaroche au restaurant *le Bec Salé* et de fixer le prix de la location à 100 €/an.

› COMMUNICATIONS

Colis de Noël des Ainés seront à récupérer en mairie.
Prochains travaux du réseau d'eau débuteront courant décembre.
DICRIM -Document Information Communal sur les Risques Majeurs- a été envoyé en Préfecture, pour validation. Sans réponse de la part des services de l'Etat, la procédure suivra son cours, le DICRIM sera transmis pour validation du conseil et suivi de la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde.
Prochaines manifestations : marché de Noël du Club de l'Age d'Or le 2 et 3 décembre, Saint Nicolas 9 décembre, Noël des Aînés 10 décembre 2023, crémation de sapins 13 janvier 2024.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

› BUDGET 2023 : DÉCISIONS MODIFICATIVES (COMPTABILITÉ M14 ET M49)

Le Conseil Municipal a décidé d'apporter au Budget primitif 2023, comptabilité générale M14 et comptabilité annexe M49, les décisions modificatives dans le respect du maintien de l'équilibre budgétaire.

› AUTORISATION D'ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET 2024

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024, hors restes à réaliser, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets primitifs de l'exercice 2023, dans l'attente de l'adoption des budgets primitifs 2024, en comptabilité M14 et M49.

› PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT APPLICABLES À COMPTER DU 1ER SEMESTRE 2024

Prix de l'eau à compter du 1er janvier 2024

Le Conseil Municipal a adopté le prix de l'eau comme suit :

Prix de base communal H.T.	3,68 €
Redevance antipollution H.T.	0,35 €
TOTAL H.T.	4,03 €
TVA 5,5%	0,22 €
TOTAL TTC	4,25 €

Le terme fixe est fixé à 35 € H.T. par semestre et reste inchangé par rapport à 2023. La location de compteur est fixée à 6 € H.T. par semestre et reste inchangé par rapport à 2023.

Prix de la redevance de l'assainissement applicable à compter du 1er janvier 2024

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le prix de la redevance assainissement à 1,80 € H.T/m3, soit 1,90 € TTC/m3 soit une augmentation de 0,05 € par rapport à 2023.
La redevance pour modification des réseaux de collecte reste fixée à 0,233 € H.T/m3, soit 0,2563 € TTC/m3. (Inchangée -> Agence de l'eau)

› DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 200 € à l'UNC Pays Welche pour la création d'un drapeau commun.

› MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPÊTRES INTERCOMMUNAUX : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil Municipal a décidé de désigner M. Bernard BANGRATZ en membre titulaire et M. Alain VILMAIN en suppléant.

› COMMUNICATIONS

Recital des chants de Noël des élèves de l'école élémentaire le 22 décembre 2023 au Musée du Bois.
Assainissement du camping : discussion en cours avec la Colmarienne des Eaux pour trouver la meilleure solution à adopter pour être prêt à la réouverture.
Travaux du réseau d'eau ne démarreront pas avant mi-janvier 2024, la société retenue a pris du retard sur ses autres chantiers.

HOMMAGE

La Municipalité tient à exprimer toute sa gratitude à deux de ses anciennes employées, qui nous ont quitté en 2023 :

- Odile GAREGNANI, née BITZENHOFFER, qui a travaillé plus de 30 ans comme agente communale à l'école maternelle,
- Marie-Louise BETTER, née MICLO, qui a exercé des fonctions dès 1992 comme agente communale d'entretien à l'école élémentaire et à la Mairie.

ARRIVÉE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Thomas BLANCK a pris ses fonctions de Secrétaire Général le 2 novembre 2023. Il a succédé à Julie FRITSCH qui, après près de 2 ans d'exercice, a décidé de se consacrer à temps plein à sa famille nombreuse. La Municipalité tient à la remercier pour tout le travail accompli dans les affaires communales, son dynamisme et son professionnalisme et à lui souhaiter pleine satisfaction dans ses nouveaux projets. Thomas BLANCK n'est pas novice dans la fonction. Après un DUT « Collectivités Territoriales » et une licence « Administration économique et sociale » à Strasbourg, il a intégré la fonction publique territoriale en 2015 comme secrétaire de mairie dans plusieurs communes haut-rhinoises, en premier lieu en remplacement de congés de maternité. Il a occupé son poste précédent à la commune d'Orbey comme responsable financier. Natif de Kientzheim, il habite désormais dans une commune de la vallée et s'est impliqué dans les associations de son village. Il livre ses premières impressions de Labaroche : un village agréable, où il fait bon vivre et une équipe communale dynamique avec pleins de projets. Souhaitons-lui une bonne installation dans sa nouvelle fonction.

Catherine MERCKLÉ / Adjointe au Maire

DÉPART DE GUY PIERRÉ

Guy est parti à la retraite le 1er décembre 2023. Tout le monde l'a croisé aux abords des chemins de la commune plantant des fleurs par-ci par-là ou encore s'occupant du réseau d'eau. Il avait démarré un emploi de paysagiste à l'âge de 16 ans et demi à l'entreprise BOEHRER de Labaroche avant de rejoindre la commune en 1995 en tant que bûcheron puis agent technique. En charge notamment des plantations et du fleurissement, il avait souhaité communiquer sa passion aux enfants de l'école élémentaire. Ces deux dernières années, il organisait des après-midis de plantations avec eux. C'est aussi lui qui initia la plantation de 24 potirons devant la Mairie que les enfants cuisinaient sous différentes formes et, c'est avec Guy et ses collègues qu'ils dégustaient ces mets tous les jeudis. Guy aspire désormais à une retraite bien méritée. Natif de Labaroche, il y restera et s'adonnera à ses hobbies : jardinage, cueillette des champignons, promenades et, pour sa consommation personnelle, la confection de lard et diverses charcuteries. Au nom de la Municipalité, nous lui souhaitons une bonne retraite et le remercions pour le travail accompli.

Catherine MERCKLÉ / Adjointe au Maire

L'ÉQUIPE DE DÉNEIGEMENT POUR CETTE SAISON

Jean-Daniel GIRARD, Paul MARCHAND, Laurent JECKERT et Jérémy DALIBERT, agents techniques de la commune, Julien OLRY et Yann DUFOUR.
(Absent sur la photo François GIRARD)

LOI MONTAGNE

Applicable du 1er novembre au 31 mars

Obligation d'équipements hivernaux totale

LABAROCHE est concerné

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Cette année, Labaroche réalise le recensement de sa population à partir du 18 janvier 2024 jusqu'au 17 février 2024. Le recensement de la population est un devoir civique, simple et utile à tous. Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous. Une lettre d'information vous a été déposée dans votre boîte aux lettres.

Les agents recenseurs mandatés par la Commune sont :

- Mme Estelle LIEBY
- M. Philippe MERCKLÉ
- M. Denis PARMENTIER
- Mme Céline SADRIN
- Mme Claudine ZIND

FÊTE DE NOËL – 15 DÉCEMBRE 2023

Les enfants du personnel communal et du Conseil Municipal ont eu la grande surprise de rencontrer le Père Noël, le vendredi 15 décembre 2023, à la Maison des Associations. Très excités, ils ont découvert leurs cadeaux, entonné une chanson au Père Noël et l'ont remercié d'être venu jusqu'à Labaroche. La soirée s'est poursuivie avec les parents, le Conseil Municipal autour d'un bon buffet concocté par le restaurant Tilleul et l'auberge Obschel. Il était déjà bien tard, quand tout le monde se quitta après avoir passé une agréable soirée.

Catherine OLRY / Adjointe au Maire

RECAPITULATIF DES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DES DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX 2023

PERMIS DE CONSTRUIRE

	Accord	Refus
Construction habitation	8	3 + 2 sursis
Extension	4	1
Garage	2	
Annulation garage	1	
Terrasse	1	
Carport	2	
Abri jardin/serre	1	
Sauna	1	
Piscine	1	
Modification permis	1	

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

	Accord
Extension	2
Ravalement façade	10
Garage	2
Pergola	5
Terrasse	6
Carport	1
Abri jardin/bois	6
Serre	1
Veranda	1
Rénovation portes/fenêtres	7
Installation Vélux	2
Panneaux photovoltaïques	16
Rénovation toiture	1
Conduit fumée	1
Démollition	2
Division foncière	2

La commune ne disposant plus de plan d'occupation des sols (POS), c'est le Règlement national d'urbanisme (RNU) qui constitue désormais le document d'urbanisme jusqu'à l'adoption du PLUi. Le RNU, comme la loi l'y autorise, apporte des règles supplémentaires dans l'intérêt de l'esthétique locale de la situation et de l'aspect extérieur de la construction.

Alain VILMAIN / Adjoint au Maire

A LA DÉCOUVERTE DU SAXOPHONE AVEC ANNE

Depuis novembre, les enfants, inscrits au périscolaire les mercredis, profitent d'une collaboration exceptionnelle entre les Barot'chou et l'EMVK (École de Musique de la Vallée de Kaysersberg).

Depuis début novembre, Anne Kuhlmann, professeure de saxophone à l'EMVK, y présente le saxophone. Et une fois n'est pas coutume, elle apporte deux saxophones de plus petite taille pour permettre chaque mercredi à deux enfants à passer une heure avec elle pour s'essayer au saxophone. Anne, professeure diplômée du saxophone, sait partager sa passion pour cet instrument à travers des chansons célèbres. Les enfants ont l'occasion de manipuler l'instrument, de connaître les différentes parties et d'émettre les premiers sons.

Aux plus expérimentés, Anne propose quelques mélodies très simples et accessibles aux débutants. Les yeux et les oreilles brillent. Si l'un ou l'autre n'avait pas souhaité essayer le saxophone au tout début de la venue d'Anne, les séances se prolongeront finalement jusqu'en janvier 2024 pour que tous aient pu bénéficier de cette initiation unique.

Pour en savoir plus sur les offres de l'EMVK contacter : contact@emvk.fr ou 03 89 47 52 05

DÉCEMBRE À LA CRÈCHE

Un des petits lutins du Père Noël, farceur et malicieux, s'est invité pour le mois de décembre à la crèche afin de divertir et faire rire les enfants, son nom est Kraplé. Les enfants découvrent avec joie et enthousiasme chaque matin à leur arrivée, les farces et bêtises qu'il a faites durant la nuit, car la journée, il dort bien sagement dans son petit lit, décoré par leurs soins.
Kraplé est un vrai petit coquin et ne se gêne pas pour prendre les jouets des enfants, il se permet aussi de dessiner sur le petit lavabo canard où ils ont l'habitude de se laver les mains et, cerise sur le gâteau, il se sert dans le frigo pour se préparer un petit goûter avec leurs yaourts et biscuits ! Peut-être reviendra-t-il l'année prochaine pour le plus grand plaisir des enfants. Les parents, quant à eux, ont été conviés à venir partager un petit déjeuner de Noël à la crèche en déposant leur enfant le matin ; un moment convivial pour échanger, avec au menu : crêpes, pain d'épices, petits gâteaux, clémentines et bien sûr café ou thé pour bien démarrer la journée.

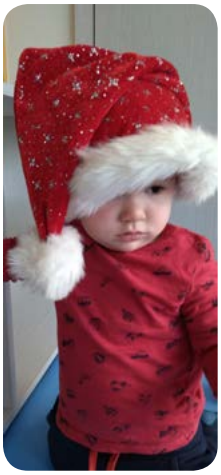

Elisa PERRIN

Pour l'équipe
de la crèche

SPECTACLE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Le vendredi 22 septembre, la Municipalité a offert aux enfants de l'école élémentaire un spectacle intitulé « Mon prof est un Troll ». Ce spectacle a été joué et mis en scène par Monsieur et Madame Wenger, habitants de Labaroche. Ils étaient accompagnés par un comédien, et un ingénieur du son. Les enfants ont passé un excellent moment, et ont pu participer en criant, en applaudissant et en tapant des pieds. Ce sont les maîtresses et le maître qui ont dû se boucher les oreilles…. Merci à eux, pour le moment convivial.

Catherine OLRY / Adjointe au Maire

LA RÉCOLTE DES POTIRONS

Le jeudi 5 octobre 2023, tous les enfants de l'école élémentaire et maternelle se sont retrouvés devant les ateliers municipaux. L'équipe technique les attendait avec impatience, pour leur faire découvrir la récolte des potirons qu'ils avaient semés au printemps. Et quelle récolte ! Nos écoliers sont de vrais petits jardiniers. Ils sont repartis, ravis de cette expérience. Ils vont maintenant les cuisiner sous différentes formes : soupes, gâteaux, tartes… et les déguster avec grand plaisir. Merci du fond du cœur, à nos agents techniques de leur avoir transmis leurs connaissances et d'avoir répondu à leurs nombreuses questions si intéressantes.
Et bonne dégustation !

Catherine OLRY / Adjointe au Maire

FORMATION ACCOMPAGNATEUR TRANSPORT SCOLAIRE

Le mercredi 27 septembre a eu lieu, à la salle du Vervôné, la première formation pour les accompagnateurs des transports scolaires. Cette formation a été orchestrée par la région Grand-Est. Nos accompagnatrices et nos agents techniques ont pu se confronter toute la journée à différentes situations, en condition réelle, puisqu'un bus était de la partie. Ce fut une journée très enrichissante à tous les niveaux. Merci à eux, pour leur participation, leur engagement tout au long de l'année, pour accompagner au mieux nos enfants lors de leur transport scolaire.

Catherine OLRY / Adjointe au Maire

INSTANTS CONVIVIAUX

Par **Catherine MERCKLÉ**
/ Adjointe au Maire

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre n'est plus seulement une date. C'est devenu le rassemblement de tous les Français pour ne jamais oublier le prix de la Victoire, le prix de notre liberté et de nos valeurs.
Une nouvelle occasion de la célébrer. Après une messe, le Maire, aux côtés des élus municipaux, des autorités civiles, militaires, des associations, et des enfants des écoles, a déposé la traditionnelle gerbe sur le monument aux morts.

Avec la présence des derniers anciens combattants de la commune : André TOUSSAINT, Fernand LEFEVRE, Jean-Paul BEBON et Jean-Pierre MARTIN. La cérémonie s'est poursuivie à la Maison des Associations avec les classes de CE2/CM1 et de CM1/CM2. Sous la direction de Christian ANSTETT, ils ont interprété la Marseillaise ainsi que les Adieux Suisses et ils ont également récité un poème « La Liberté » de Paul Eluard. Un beau travail de mémoire !

CONCERT DE LA MUSIQUE MUNICIPALE DE FRÉLAND 26 NOVEMBRE 2023

C'est à l'Eglise Saint Joseph que les 26 musiciens ont produit magistralement des œuvres classiques et entraînantes sous la houlette de son directeur, Alain ANCEL.

LA FÊTE DE LA SAINTE BARBE – 25 NOVEMBRE 2023

Cette cérémonie est incontournable pour nos sapeurs-pompiers volontaires. Elle est un moment privilégié pour réaffirmer la cohésion du groupe et rendre hommage aux disparus. Son Chef de corps, Hervé PERRIN, portait ce message, ce samedi 25 novembre 2023, à la Maison des Associations, devant ces officiers et leurs familles autour du traditionnel repas. Il rappela que sa brigade est intervenue 90 fois en 2023 et, en particulier, pour des secours à la personne. Cette soirée a aussi été l'occasion de saluer les nouveaux pompiers arrivés courant de l'année 2023 : Stéphane JUNGBLUT, Stéphanie SCHAFFHAUSER et Emma PERRIN et de remettre les distinctions suivantes :

- Les Caporal-chef Jérémy DALIBERT et Stéphane JUNGBLUT ont été promus Sergent,
- Le sapeur 1ère classe Maxence KAMPER a été promu Caporal,
- Maé KLINKLIN est passée sapeur 1ère classe.

Porter secours à quelqu'un n'est pas anodin. En 2023, ce corps des sapeurs-pompiers a su une nouvelle fois maintenir un service de qualité pour la commune. Qu'il en soit remercié.

LA VISITE DE SAINT NICOLAS – 9 DÉCEMBRE 2023

Cette année, Saint Nicolas avait donné RDV aux enfants à la Maison des Associations. Munis de baguettes lumineuses, ils l'ont appelé, ils l'ont chanté, avec l'aide de leurs enseignants, Delphine et Jean-Baptiste DEFFINIS et, malgré la pluie, il est arrivé avec un panier rempli de bonbons. Avec lui, ils se sont rendus à pied au Musée du Bois pour déguster un bon goûter et permettre aux plus grands de profiter d'un bon vin chaud organisé par les P'Tits Crayons.

FÊTE DES SÉNIORS - 10 DÉCEMBRE 2023

Après 3 années difficiles au niveau sanitaire, la traditionnelle fête de Noël des seniors a eu lieu le dimanche 10 décembre. C'est avec grand plaisir, que nous avons retrouvé nos aînés. Le repas était assuré par le traiteur Deiber et l'animation par les Baladins du Hohnack et la chorale Sainte Cécile. De jolies tables ont été dressées par la commission et les membres du CCAS.
Merci au périscolaire « Les Barot'chou » pour avoir agrémenté les tables, avec leurs belles décorations. Merci à Paul, pour la décoration de la salle.
Nous avons passé une agréable journée, nous étions ravis de tous nous retrouver et de partager du temps ensemble. Il faisait déjà bien nuit quand tout le monde se quitta en se promettant de se revoir l'année prochaine.

Catherine OLRY / Adjointe au Maire

1ER TOURNOI DES MANALAS – 10 DÉCEMBRE 2023

Première organisation pour le Judo Club de Labaroche, le tournoi des manalas a vu s'affronter à la salle des fêtes 6 équipes dans les catégories mini poussins, poussins et benjamins. Les nombreux visiteurs ont encouragé leur équipe venue de Colmar, de Rouffach, de Wintzenheim, de Mulhouse. Le club de Labaroche s'est placé 5ème concédant la 1ère place au club Espérance de Mulhouse. Gagner 5 fois le tournoi et le club remporte le magnifique trophée.

FÊTE DE NOËL AU CLUB DE JUDO – 16 DÉCEMBRE 2023

Le club a fêté dignement Noël avec ses adhérents autour d'un verre de l'amitié et a récompensé les enfants pour l'année sportive écoulée. Deux judokats ont gagné dignement leur ceinture noire : Thomas WAGNER et Vincent SALMERON. Le club compte désormais 72 licenciés et 9 ceintures noires. Bravo !

LES TRADITIONNELS CHANTS DE NOËL – 22 DÉCEMBRE 2023

Les enfants de l'école élémentaire ont investi l'ancienne tournerie au Musée du Bois pour proposer leur récital de Noël devant un public venu nombreux. Vent et froid ont empêché cette organisation à l'extérieur. Quelques bénévoles du Musée du Bois avaient mis les bouchées doubles le matin pour rendre la tournerie accueillante. L'association Les P'Tits Crayons a permis ensuite à chacun de se réchauffer en proposant collation et vin chaud. Un bel avant-goût de la magie de Noël.

O'Gym

QI GONG À LABAROCHE

Le Qi gong (se prononçant « tchi kong »).
Depuis l'an dernier, l'association O'Gym propose une pratique le jeudi soir de 18h45 à 19h45, avec Philippe Blanck, moniteur de Qi Gong, diplômé de la FAEMC avec une option santé.
C'est un art énergétique basé sur une série de mouvements variés synchronisés sur le souffle. Le but de cette pratique est d'entretenir santé et bien-être, en harmonisant le corps et l'esprit.
Le Qi gong, dont les origines remontent à plusieurs milliers d'années, fait partie du patrimoine de la médecine traditionnelle chinoise et des arts énergétiques chinois.

Philippe cultive deux aspects dans sa pratique :

- L'aspect énergétique : c'est un voyage intérieur. Cette pratique travaille la sensation corporelle et la proprioception, on ressent la vibration des cellules du corps et des organes, le souffle du vivant. Elle renforce et aiguise la sensibilité des 5 sens et développe l'intuition,
- Le Qi Gong santé, qui, lui, est une pratique de régénération qui permet d'accumuler et de faire circuler l'énergie dans son corps. Il procure une réelle joie d'incarnation et nourrit la réconciliation avec soi-même et avec le monde qui nous entoure. Il travaille principalement avec son véhicule de vie (souplesse, muscles, tendons, coordination), sa peau, ses organes... Il est en lien avec le Ciel postérieur (l'air, l'alimentation, les autres), le superficiel et le récent.

La pratique du Qi gong comprend :

- Des mouvements variés basés sur la respiration : étirements, ondulations etc…
- Des postures statiques,
- Des exercices de méditation.

Les bénéfices du Qi-Gong :
Pratique corporelle douce et lente accompagnée d'un travail de concentration, de détente et de respiration. Le Qi gong permet entre autres d'améliorer la souplesse des articulations, de développer le sens de l'équilibre et de préserver le capital osseux. La pratique régulière du Qi gong améliore de façon notable la capacité respiratoire, les facultés de concentration, la gestion des émotions et du stress, le renforcement musculaire, articulaire et l'assouplissement du corps. Le Qi gong favorise le bien-être général et participe au développement personnel. Le Qi gong est avant tout une pratique de santé préventive.

A qui s'adresse le QI gong ?
Le QI gong peut être pratiqué par chacun quels que soient sa condition physique, son âge et son domaine : professionnel, sportif, artistique, éducatif, et loisir.

Le Qi- Gong permet en outre :

- D'AUGMENTER LA QUALITE DU CONTROLE, L'ENDURANCE, LA RESPIRATION, LE POTENTIEL ENERGETIQUE.
- DE PONDERER LES EMOTIONS ET L'ADAPTATION AU STRESS.
- DE FAVORISER L'IMAGINATION, LA CREATIVITE, LA CONCENTRATION ET LA MEMORISATION.
- D'ETRE UN LOISIR POUR LA DETENTE ET LA RELAXATION !

Philippe BLANCK

Les P'Tits Crayons

ASSOCIATION DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN HEIM

Notre association a pour but de financer le voyage scolaire de tous les enfants de l'école. Ce voyage très important pour les enfants, pour la découverte et pour l'épanouissement de chacun nous tient à cœur. C'est pour cela que nous comptons sur les différentes actions que nous menons pour aider au financement de celui-ci et réduire considérablement la participation des parents.
Cet été, nous avons participé au Festi'Barotch avec la tenue de la buvette et nous remercions les parents bénévoles qui nous ont aidé à la préparation, au service mais aussi au rangement.
Notre début d'année scolaire a été rythmé par :

- La soirée Bretonne
- Les ventes de fleurs d'automne
- Les jus de pomme...
- Les sapins de Noël
- Les mets de Noël

Notre calendrier pour l'année 2024 prend forme, mais nous sommes à votre écoute pour de nouvelles idée :

- **Mars 2024 : Ventes huiles d'olives avec une distribution courant avril 2024**
- **Le 9 Juin 2024 : Marché aux puces avec buvette**

Nous remercions la mairie et la municipalité pour la confiance accordée à chacune de nos manifestations. Nous remercions les enseignants, toujours présents pour nous aider. Nous remercions chacun d'entre vous qui avez contribué par vos commandes à faire vivre notre association et surtout à partager de bons moments ensemble.
Nous restons à votre écoute lesptitscrayons68910@gmail.com
Bonne et heureuse année 2024 !

N'hésitez pas à rejoindre notre page Facebook :

NOM & PRENOM de la personne qui commande : ……

NOM de la personne qui prend en charge votre commande groupée si c'est le cas ……

Les Spécialités		Prix par portion	Quantité	Total
Comté Fruité (10 mois)	~ 500g	9,00 €		
	~ 1kg	17,00 €		
Comté Vieux (15 mois)	~ 500g	9,00 €		
	~ 1kg	17,00 €		
Bleu de Gex	~ 500g	9,00 €		
	~ 1kg	17,00 €		
Morbier	~ 500g	9,00 €		
	~ 1kg	16,00 €		
Raclette	~ 500g	8,50 €		
	~ 1kg	16,00 €		
Mont d'Or	Pièce d'environ 470g	10,35 €		
	Pièce d'environ 670g	15,00 €		
Cancoillotte nature	Pot de 250g	4,50 €		
Cancoillotte à l'ail	Pot de 250g	4,50 €		
Cancoillotte au vin jaune	Pot de 200g	4,20 €		
Mélange à fondue	Sachet de 400g	10,50 €		
Saucisse de Morteau Label Rouge	Pièce d'environ 450g	9,50 €		
Saucisson sec	Pièce d'environ 180g	6,00 €		
Lard poitrine fumée	Pièce d'environ 350g	7,50 €		
Assiette spéciale Raclette/Mont d'Or, bacon, coppa, rosette, brési	Pièces pour 3/4 pers.	12,50 €		

SIGNATURE :

MONTANT DE LA COMMANDE : _____

L'association les Barot'chou est heureuse de vous présenter sa traditionnelle vente de produits du Doubs !

COMMENT COMMANDER ?

- Remplir le ***bon de commande*** ci-dessous
- Joindre votre règlement par chèque à ***l'ordre* des Barot'chou** (encaissés après distribution)
- Déposer le tout dans la boîte aux lettres des Barot'chou (296b Le Centre, en face des Ecoles)

Date limite de commande : VENDREDI 1er MARS

Vous retrouverez des bons de commande dans les commerces de Labaroche et aux Barot'chou

Les commandes seront à récupérer à la salle Vervône

Le LUNDI 11 MARS 2024 de 15H30 à 18H30

⚠ **Toutes les commandes devront être retirées ce jour** ⚠

BON DE COMMANDE

NOM : ……

Prénom : …….

Adresse : ……

……

……

Téléphone (obligatoire pour la livraison) : ……

E-mail : ……

☐ C'est la première action de vente des Barot'chou à laquelle je participe (cocher la case si c'est le cas)

Les bénéfices de cette vente profiteront directement aux enfants du périscolaire pour l'achat de matériel pédagogique ou le financement de sorties pendant les accueils de loisirs (par exemple) - merci beaucoup de votre soutien !

Barot' Chou

Club de Judo

Commune de Labaroche

ENJOY EVENTS
ARCHITECTURE EVENEMENTIELLE

ehrhardt
ARTISAN DE LA PIERRE ET DU FEU

Passeurs d'images

EXPO PHOTO

19, 20 et 21 mai 2024

de 9h00 à 18h00

Les « Passeurs d'Images » de Labaroche vous invitent à une exposition de leurs travaux. Avec buvette, pâtisseries maison et tombola.

Entrée Libre

Maison des Associations
Lieu-Dit Le Centre
LABAROCHE

IPNS

A vos agendas

CONCERT FIUMINALE – CHANTS CORSES

SAMEDI 1ER JUIN 2024 À 20H30
À L'ÉGLISE SAINT JOSEPH DE LABAROCHE

FIUMINALE est un duo de chanteurs corses formés par Maxime MERLANOLI et Jean-Philippe GUISSANI. C'est au pied du Capicorsu, dans le Nebbiu où ils ont grandi, qu'ils continuent à puiser leur inspiration.
Entre chants traditionnels, chants sacrés et créations, FIUMINALE pose ses bagages à LABAROCHE pour un concert polyphonique racontant la Corse, une amitié de plus de 40 ans. Un intermède qui ravira nos sens.

Catherine MERCKLÉ / Adjointe au Maire

Amicale des sapeurs pompiers

Les membres de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Centre de première intervention de Labaroche présentent leurs meilleurs vœux à l'ensemble des habitants pour cette nouvelle année 2024.

Le Président et les membres de l'amicale tiennent sincèrement à remercier chaleureusement l'ensemble de la population pour son accueil, sa confiance, sa gentillesse, et sa générosité à travers les dons pour les traditionnelles tournées de calendriers, qui permettent d'entretenir les liens forts avec elle.

Nouveau dans le Haut-Rhin,

Choisissez la mission qui vous ressemble !

L'engagement différencié, c'est la possibilité de recruter de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires qui assureront exclusivement la mission de « **Secours d'Urgence Aux Personnes** » (SUAP). Ce nouveau mode de recrutement est officiellement possible.

Osez devenir sapeur pompier volontaire, rejoignez les pompiers de Labaroche !

Contact : Par mail : herve.perrin@sdis68.fr Par internet : https://www.sdis68.fr/

Promenons nous dans nos bois …

Les arbres ont une adaptabilité sans limites. Voici quelques exemples récents, glanés sur notre commune ou à proximité, d'arbres étranges ou de mariages botaniques improbables :

Le « hêtre trombone » des Bolles. On se demande quel accident l'a amené jusqu'à cette forme

Les « hêtres mariés » du Herrenwasen. Peut être une intervention humaine ?

Chêne et Merisier forment un couple peu courant derrière Fiacöte

L'Epicea-chemin, au dessus de la Rochure. Il a survécu à un déracinement partiel puis s'est accommodé d'un remblai

Aux Christés c'est un pommier qui accueille, dans le creux d'une branche cassée, un jeune Pin sylvestre

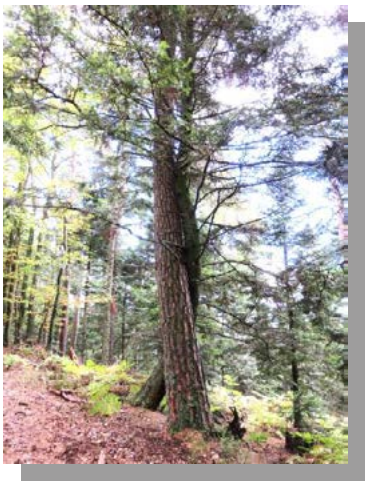

Sur l'un des chemins du Grand Hohnack trône ce majestueux couple : Pin sylvestre-Epicea

P.M

Un peu d'histoire...

QUELQUES TRAVAUX À L'ÉGLISE SAINT MICHEL ENTRE 1836 ET 1869

Bâtiment emblématique de la commune, érigée en 1787, l'église a fait l'objet de plusieurs chantiers au XIXe siècle. Le clocher était couvert de simples bardeaux en bois de sapin sans peinture et qui s'étaient sérieusement dégradés. Au fur et à mesure des dégâts, l'on se contentait de poser provisoirement des planches. Le 6 avril 1834, suite à un ouragan, le Conseil reconnut l'urgence des travaux. Jean Baptiste Giroy, architecte, présenta un projet de nouvelle couverture estimé à 1 880 frs. Il prévoyait la pose de plaques de fer blanc de 32 cm 40, clouées avec agrafes sur un revêtement en bois sur une surface de 86 m². La pointe du clocher devait également faire l'objet de travaux auxquels s'ajoutait le remplacement de la croix surmontée d'un coq d'une hauteur de 86 cm, monté sur une boule en fer blanc de 33 cm de diamètre. Le 16 mars 1836, le Conseil approuva les travaux subventionnés à 500 frs. Le 14 avril 1836, l'adjudication des travaux, approuvés par le préfet le 26 mars, fut accordée à Charles Junker, maître-ferblantier de Colmar avec un rabais de 12% soit une somme de 1 584 frs. La réception définitive des travaux, d'un montant de 1 570,42 frs, eut lieu le 16 juin 1836.

En 1830, le beffroi maintenant les cloches était composé de bois de sapin et de pin. Le temps avait fait son œuvre et l'ouvrage menaçait de s'écrouler. Le Conseil proposa de le renouveler et d'accorder le bois de l'ancien beffroi au vicaire de la paroisse comme bois de chauffage (équivalant à deux stères). Considérant la démarche illégale - le bois devait être vendu aux enchères- le préfet refusa. Les années passèrent et finalement, en 1844, le Conseil chargea Joseph Lodwitz de réaliser un nouveau beffroi en chêne pour 1 000 frs mais toujours sans l'accord du préfet. Le 7 septembre 1845, le maire s'adressa au préfet, évoquant la nécessité d'avoir entrepris ces travaux et lui demandant néanmoins son approbation afin de pouvoir payer l'entrepreneur.

Un nouveau chantier débuta quelques années plus tard. La couverture de la nef avait été sensiblement endommagée pour un ouragan le 15 décembre 1850. Le Conseil reconnut que « dans un temps très rapproché, l'église ne sera plus qu'un bâtiment entièrement découvert ». Le 12 avril 1851, il approuva le projet de l'architecte colmarien Hartmann estimé à 3 720 frs qui fut également approuvé par le préfet le 9 mai. L'adjudication des travaux eut lieu le 4 août 1851 mais fut reconnue infructueuse. Krauss, tuilier de Sigolsheim, ne s'était pas conformé au cahier de charges. Afin d'éviter les frais d'une seconde adjudication, le maire proposa un marché de gré à gré avec Sébastien Baltazard de Labaroche pour 3 326,67 frs. La réception définitive des travaux eut lieu le 26 novembre 1852. La nouvelle couverture se chiffra à 3819,50 frs. La commune ayant déjà versé un acompte ne put honorer le solde de 2 586,43 frs. Elle chargea le préfet de demander une aide de 3 000 frs au ministère de l'Intérieur. La commune bénéficia de plusieurs subventions. La facture fut réglée peu à peu et le solde de 266 frs ne fut versé qu'en 1856.

Depuis de longues années, l'église n'avait plus d'horloge. Le 7 février 1863, les élus approuvèrent le projet, financé par une coupe extraordinaire au Limbach. Ungerer de Strasbourg avait proposé une nouvelle horloge pour 2 175 frs mais le 5 mais 1863, le Conseil refusa le projet jugé trop onéreux. Urbain Adam de Colmar proposa quant à lui une horloge à 1 800 frs. La réception des travaux eut lieu le 10 juin 1864. Deux ans plus tard, la commune chargea Jean Notheiss de Ribeauvillé de confectionner une armoire de protection pour l'horloge à hauteur de 986 frs.

Francis LICHTLE

Vœux pieux de Nouvel An autrefois

Les fêtes de Noël passées, le réveillon du Nouvel An fêté en famille ou au restaurant, déjà nous voilà en janvier, mois sombre, froid, le plus triste de l'année. Mais autrefois, le premier janvier et les jours suivants venait le temps des vœux, moment familier, respectueux et chaleureux. « Bonne année, bonne santé et le paradis à la fin de vos jours ! » Depuis toujours et pour tous, c'était la même formule. Après les souhaits à leurs parents au saut du lit, les enfants, telle une volée de moineaux, couraient chez les tantes, les oncles, les voisins et présentaient leurs bons vœux pour l'année nouvelle.

Certains les accueillaient en plaisantant et leur répondaient : « le paradis, le plus tard possible » ou « le paradis de suite » ou encore pour les abonnés au rhume de l'hiver : « bonne année, la goutte au nez ! » Et on riait et surtout, les enfants attendaient leur récompense : du chocolat, des bonbons, une orange ou une pièce en argent.

C'était aussi à cette occasion que les mères de famille fabriquaient une grande brioche que l'on désignait sous le nom de « Bonan ». Elle se présentait sous la forme d'une grande tresse centrale, symbole d'amitié, avec de part et d'autre deux bandes latérales qui se rejoignaient aux deux extrémités.

Les deux boulangers du village la préparaient aussi à leurs clients. Le soir du premier janvier, on pouvait aussi la gagner en participant à des jeux de cartes dans les auberges.

Le côté religieux n'était pas oublié ce jour-là, on ne concevait pas d'entrer dans la nouvelle année sans assister à la grand-messe paroissiale afin de mettre sa famille et ses biens sous la protection de Dieu.

A la sortie de l'office, ce n'était que souhaits sincères et embrassades, une sorte d'allégresse s'emparait alors de la foule. C'était souvent à ce moment que la Municipalité et le personnel enseignant présentaient leurs vœux au curé de la paroisse, personnage très respecté du village.

Grande joie également chez les enfants car, si le jour de l'an tombait en semaine, les vêpres n'avaient pas lieu. L'après-midi était réservé aux visites et aux réunions familiales.

Le soir, les petits recensaient leurs trésors : chocolats, sucettes, bonbons, pains d'épices et parfois une belle orange qui brillait de tous ses feux. De quoi se régaler les jours suivants. Tout disparaissait rapidement, sauf la merveilleuse orange que l'on posait sur le buffet, afin de pouvoir l'admirer, et que bien souvent, on ne mangeait jamais du fait qu'elle se desséchait et se gâtait.

Mais n'oublions pas la tradition de la correspondance qui durait pendant tout le mois de janvier. Au seuil de la nouvelle année, on écrivait à sa famille, on s'écrivait même entre amis et fiancés de son village ; que d'albums disparus au cours du passage de la deuxième guerre mondiale en faisaient foi. Les cartes de vœux arboraient différents porte-bonheurs : trèfle à quatre feuilles, fers à cheval garni de gui, cochons roses, mais aussi des paysages de neige où les lumières rouges des chaumières témoignaient d'un intérieur douillet et agréable. Il est vrai qu'au siècle dernier, la neige qui déjà tombait dès décembre, était toujours présente au moment des vœux d'où la poudre brillante parsemée sur les cartes et imitant le givre.

Aujourd'hui, bien des coutumes ont disparu et celle de la présentation des vœux revêt moins d'importance que dans le passé déjà lointain.

Mais, à une époque où la vie était dure, où la maladie était souvent source de misère, les assurances sociales n'existant pas encore, où on n'assurait son avenir et sa vieillesse que par une épargne régulière et sévère ; on éprouvait le besoin d'être rassuré et de commencer l'année dans la prière et dans l'espérance. C'était le rôle des vœux du nouvel an, ils étaient une sorte d'antidote éloignant les risques de précarité.

Jean-Marie SIMON

HORAIRES DE LA POSTE

AGENCE POSTALE COMMUNALE

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 8 heures 15 à 12 heures.

HEURES LIMITES DE DÉPÔT

Des courriers, Colissimos et Chronopost : 10 heures 55.

CALENDRIER
DES MANIFESTATIONS

2 mars	**Soirée Moules Frites** / Club Sportif / Salle des Fêtes / à 19h
6 avril	**Théâtre d'improvisation « Les improcibles »** / Club Judo Maison des Associations à 20h30
20 avril	**Les Traditions Artisanales** / Fil d'Ariane Maison des Associations
3 mai	**Collecte de sang** Maison des Associations de 15h à 20h30
8 mai	**Commémoration devant le Monument aux Morts**
19, 20 et 21 mai	**Exposition PHOTO** / Passeurs d'Images Maison des Associations de 9h à 18h
19 mai	**Marche gourmande** / Club Sportif
1 juin	**Concert de Fiuminale (chants corses)** Église Saint Joseph Labaroche à 20h30
9 juin	**Marché aux puces** / Les P'Tits Crayons
22 juin	**Fête de la Musique**

Directeur de publication / **Bernard RUFFIO** - Conception / **Catherine MERCKLÉ avec la collaboration du comité de lecture** - Mise en page / **Marianne HUARD** - Crédit Photos / **Commune, Catherine Mercklé, Crèche** - Impression / **AGI Ingersheim**

PROCHAINE PARUTION DU BAROTCHÉ : Mai 2024

Délai de réception des articles : 19 avril 2024